



PUBLICATION DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Octobre 2012



Territoire d'étude projet de SCoT du Charolais Brionnais

Une approche de la mesure de l'impact de l'urbanisation sur l'activité agricole en périphérie des zones urbaines existantes

Préambule

Dans le cadre du chantier d'association de l'État aux démarches de SCoT, sur la thématique de l'agriculture, une première analyse du niveau de consommation d'espace a été réalisée par la DDT 71 à l'échelle du Charolais Brionnais.

En complément, il a semblé utile de focaliser l'analyse sur les espaces autour de l'urbanisation existante, espaces potentiellement concernés par un développement urbain. La plupart des SCoT approuvés ou en cours d'élaboration prescrivent en effet une urbanisation en continuité de ces espaces. En outre, les développements urbains résidentiels se concentrent sur les structures urbaines les plus importantes*.

La détermination des espaces autour de l'urbanisation s'est faite à partir de la délimitation des espaces urbanisés du Charolais Brionnais. Nous avons retenu les deux espaces les plus importants en terme de surface urbanisées par commune, en considérant que les développements à venir se localiseront dans une fraction de l'espace autour de l'urbanisation existante. Il a ensuite été défini des franges autour des espaces urbanisés ainsi identifiés, de largeur proportionnelle à leur superficie. Au final, 246 franges ont été définies, représentant 23 000 ha, soit 10 % du territoire du projet de SCoT.

Enfin, au vu de l'étendue du territoire, les franges ont été regroupées selon un découpage territorial se basant sur les aires urbaines (au sens INSEE) et les régions agricoles (Fig.1).

Des espaces ouverts essentiellement agricoles en limite de l'urbanisation

On retrouve une répartition du mode d'occupation des sols sur l'ensemble des franges proche de celle observée à l'échelle du Charolais Brionnais. Les espaces en continuité de l'urbanisation sont en majorité agricoles (79 % des surfaces concernées), ils regroupent 11 % des espaces agricoles du Charolais Brionnais. C'est probablement dans ces espaces que se concentrera la majorité de l'urbanisation future.

L'espace urbanisé, qui représente 12 % des surfaces, concerne en grande partie des infrastructures routières. Localement, il existe des particularités, par exemple sur Paray-le-Monial et Digoin où la part des espaces artificialisés est importante, avec un maillage routier conséquent qui fractionne les espaces agricoles. Autre exemple: dans les franges de Chauffailles et de Gueugnon, la part des espaces forestiers et naturels est relativement élevée.

* Voir méthodologie à la fin du document

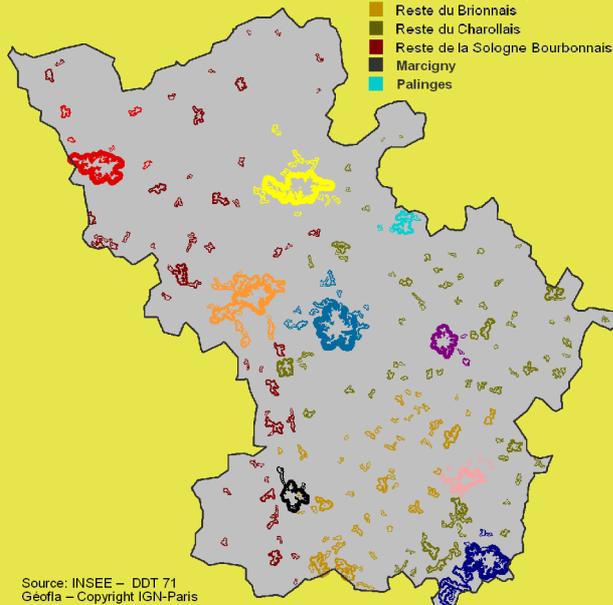
Fig.1 Territoires d'étude



Frange des espaces urbains dont la largeur est proportionnelle à la taille de la zone bâtie

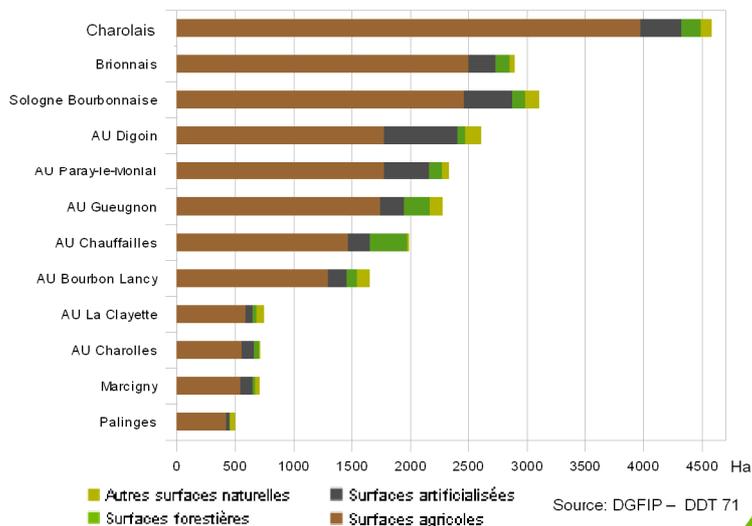
Territorialisation des franges:

- Aire urbaine de Bourbon Lancy
- Aire urbaine de Charolles
- Aire urbaine de Chauffailles
- Aire urbaine de Digoin
- Aire urbaine de Gueugnon
- Aire urbaine de La Clayette
- Aire urbaine de Paray-le-Monial
- Reste du Brionnais
- Reste du Charollais
- Reste de la Sologne Bourbonnaise
- Marcigny
- Palinges



Source: INSEE - DDT 71
Geofia - Copyright IGN-Paris

Fig.2 - Répartition de l'occupation du sol en 2008
Surface en hectares



Source: DGFIP - DDT 71

De nombreuses structures agricoles du Charolais Brionnais exploitent des terres situées dans les franges urbaines ...

La majorité de la SAU située dans les franges est exploitée par des agriculteurs de Saône-et-Loire, à l'exception du secteur de Digoin. Les espaces en continuité de l'urbanisation, même s'ils ne représentent qu'une faible partie des surfaces agricoles de l'ensemble du Charolais Brionnais, concernent en revanche près de 60 % des exploitations agricoles de ce territoire (déclarants PAC ayant leur siège d'exploitation en Saône-et-Loire), soit un total de l'ordre de 1 300 exploitations.

Ces exploitations sont concernées à des degrés différents, selon la surface comprise dans les franges, selon leur orientation agricole, et selon leur nature (professionnelle, secondaire).

En terme de typologie d'exploitations (fig.3), ce sont évidemment les exploitations d'élevage bovin qui sont les plus représentées. Localement, d'autres types de productions sont présentes, mais nécessitent des organisations d'exploitations différentes telles que la production laitière, l'élevage d'ovins, les grandes cultures. On trouve notamment des productions laitières potentiellement fortement impactées sur Chauffailles et La Clayette (fig.4).

Les exploitations professionnelles* représentent la majorité des exploitations utilisant des terres situées dans les franges, tant en nombre qu'en surface exploitée. On peut remarquer cependant sur certains secteurs la présence significative d'exploitations dites « secondaires », en particulier autour de Chauffailles et de Paray-le-Monial (fig.5). Elles ne sont pas qualifiées de « professionnelles » car elles ne permettent pas, en théorie, à l'exploitant de vivre de cette seule activité. Il s'agit, pour beaucoup, d'agriculteurs à la retraite qui ont gardé un peu de surface. On trouve aussi des exploitants plus jeunes ayant une double activité. En surface, les exploitations « secondaires » représentent moins de 5 % de la SAU.

Ces dernières présentent des fragilités à deux points de vue : premièrement, plus petite, l'impact de la perte de surface par l'urbanisation est plus fort ; deuxièmement, le risque de la perte de la vocation agricole du foncier est plus important (cessation d'activité, double activité) d'autant que le mode d'exploitation en faire valoir indirect est très présent.

Il en va de même pour les exploitations professionnelles, suivant le type de structure : risque potentiellement plus élevé pour les exploitations individuelles par rapport aux formes groupées, type GAEC (économie d'échelle, diversification) ; alors que la forme individuelle est très présente, puisqu'elle concerne 65 % des exploitations.

La taille moyenne des exploitations disposant de foncier dans les franges est de 95 ha. En terme de potentiel de surfaces d'exploitations impactées par l'urbanisation, de fortes disparités apparaissent entre les territoires.

Globalement 20 % des structures agricoles exploitent au moins 20 ha de terres situées dans les franges ; sur certains territoires cela peut aller jusqu'à 35 % (fig.6).

En outre, par rapport à la SAU totale des exploitations, l'impact paraît moindre en surface, avec pour plus de 40 % d'entre elles, moins de 5 % de leur SAU comprise dans les franges (fig.7). Mais cet impact peut être plus lourd selon d'autres critères, comme par exemple la qualité agronomique des sols. Néanmoins, pour une cinquantaine d'exploitations, dont le siège est le plus souvent situé dans les franges urbaines des pôles ou à proximité, l'impact d'une ouverture à l'urbanisation est potentiellement fort, puisque plus de la moitié de leur SAU se situe dans ces franges (fig.8). Environ 15 % de ces exploitations sont conduites par des agriculteurs âgés de moins de 35 ans.

Fig.3 Typologie des exploitations ayant des terres situées dans les franges des espaces urbanisés

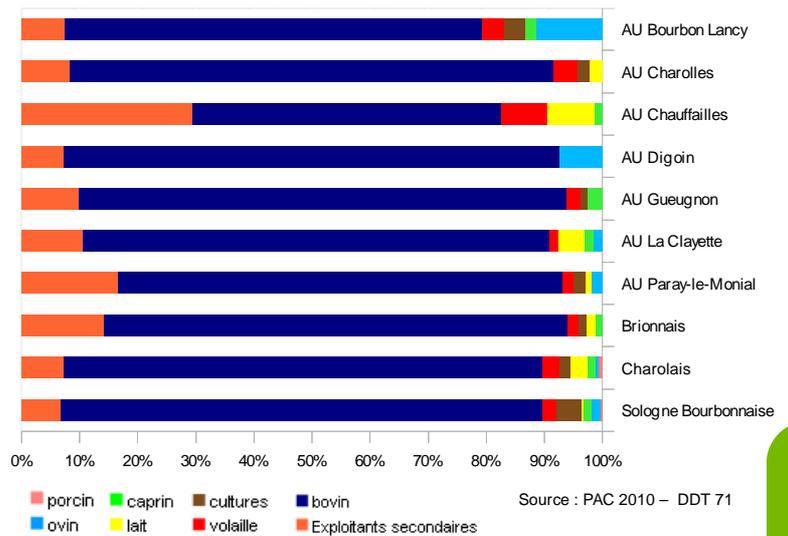


Fig.4 Typologie des exploitations ayant des terres situées dans les franges des espaces urbanisés et surface correspondante

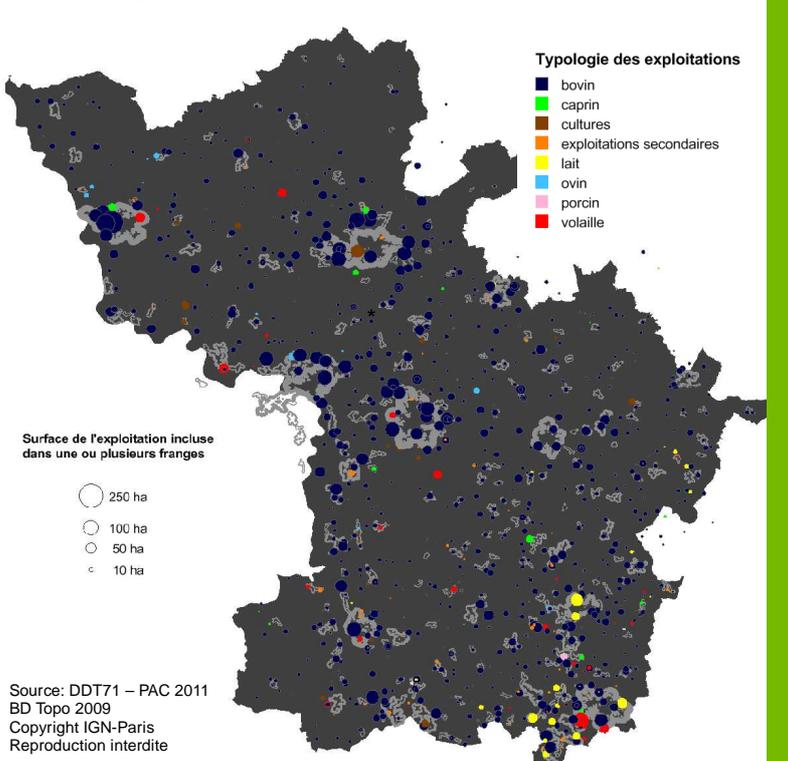
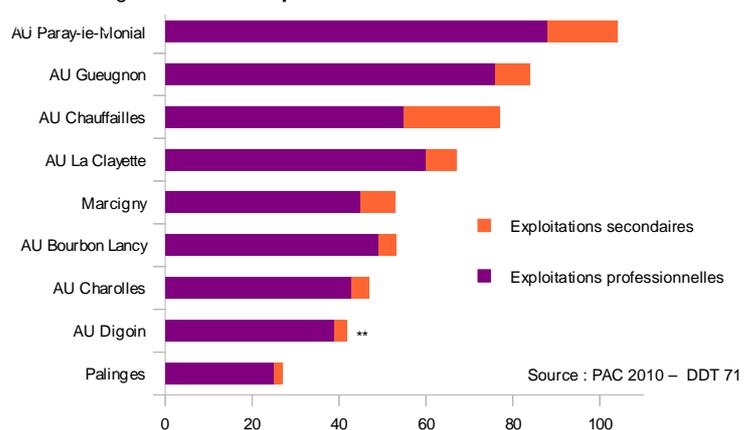


Fig.5 Nombre d'exploitations de Saône-et-Loire concernées



** Nombre d'exploitations sous-évalué – Ne sont comptabilisés ici que les exploitants de Saône-et-Loire

* Voir définition à la fin du document

Fig.8 Sièges d'exploitations de Saône-et-Loire utilisant du foncier agricole situé dans les franges

Surfaces et taux de SAU des exploitations correspondantes

Taux de SAU localisée dans les franges pour les exploitations concernées

- plus de 50 %
- de 30 à 50 %
- de 10 à 30 %
- de 5 à 10 %
- moins de 5 %

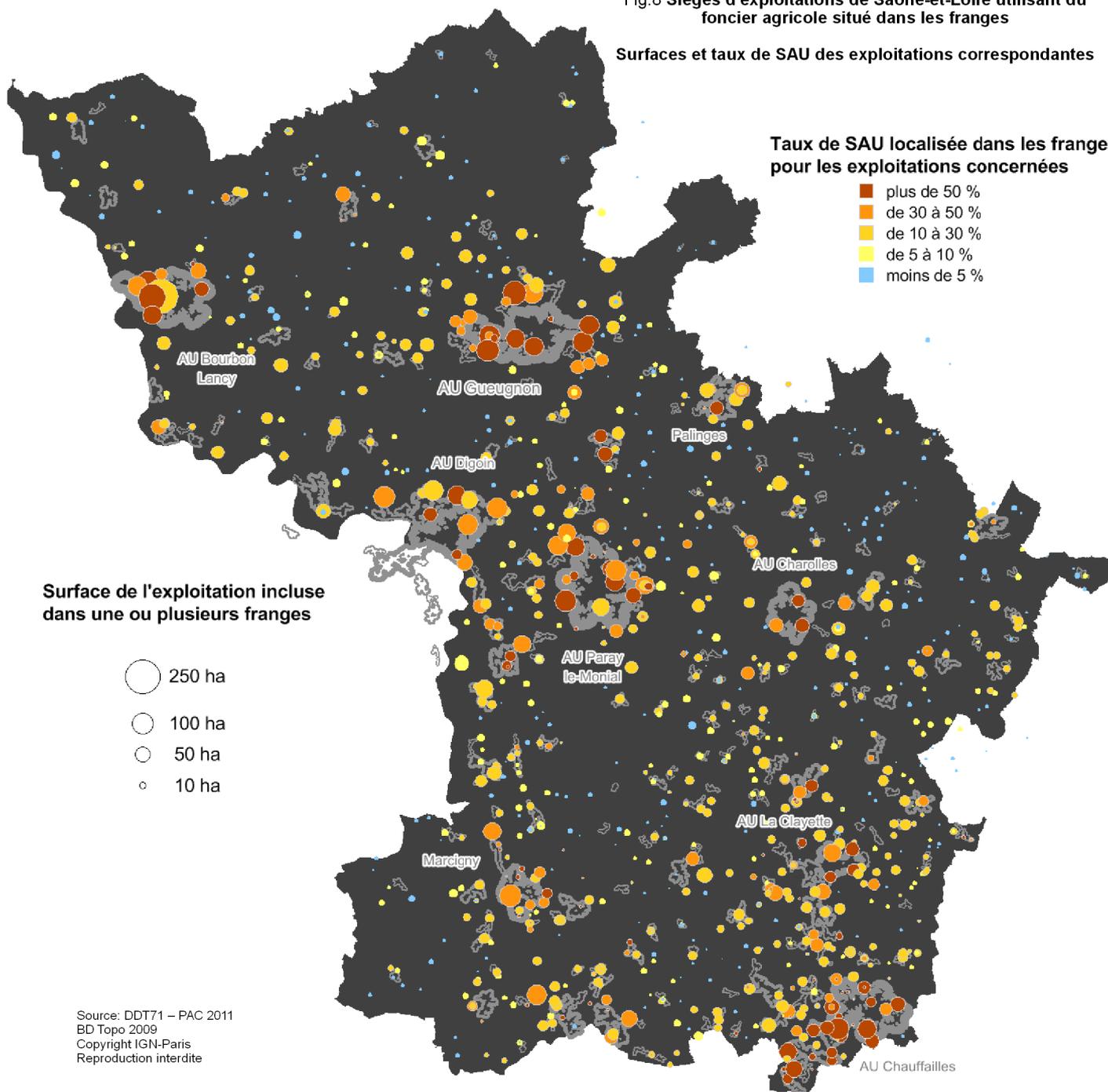


Fig.6 Répartition de la part des exploitations en fonction des surfaces exploitées dans les franges

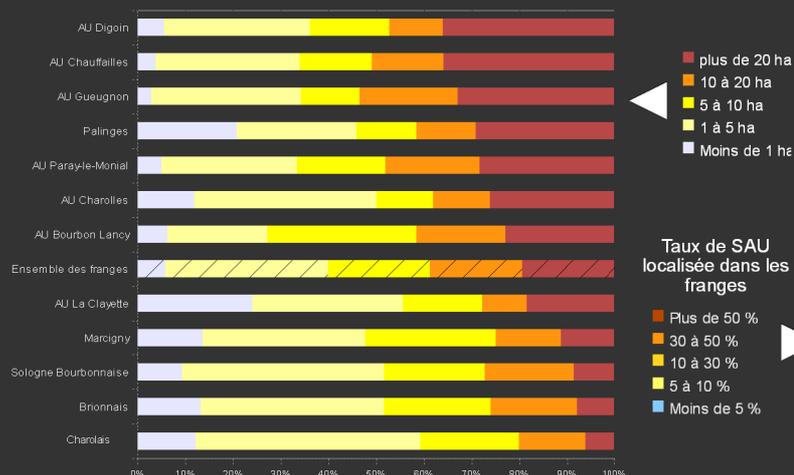
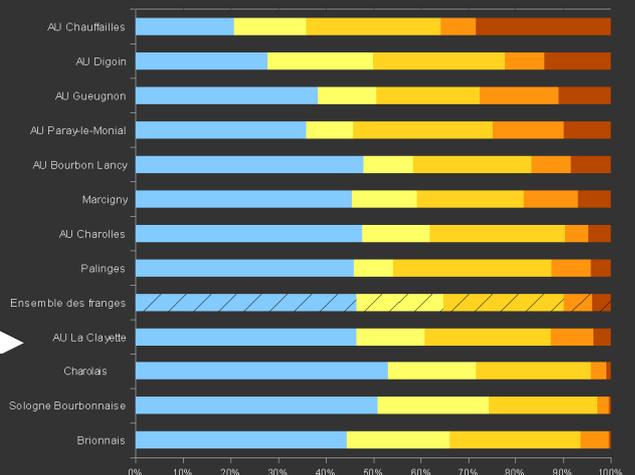


Fig.7 Répartition de la part des exploitations situées dans les franges en fonction du taux de SAU



Dynamiques sociales de renouvellement des générations agricoles

L'âge moyen des agriculteurs qui exploitent des surfaces agricoles situées dans les franges est de 47 ans (déclarants à la PAC). Globalement, un chef d'exploitation sur quatre a plus de 55 ans, contre près d'un sur trois pour l'ensemble du territoire du projet de SCoT du Charolais Brionnais. Cette part se réduit en ne considérant que les exploitations professionnelles (un sur cinq). En effet, la moyenne d'âge des chefs d'exploitations « secondaires » est élevée, avec beaucoup de retraités agricoles ayant conservé de petites surfaces.

Ces territoires n'échappent pas au vieillissement global de la population agricole qui se traduit par la cessation d'activité et la libération de foncier.

La part des jeunes exploitants est variable selon les territoires. Les installations aidées sont en baisse à l'échelle du département. On comptabilise sur la période 2007-2011, cinq installations aidées par an sur des exploitations disposant de terres agricoles situées dans les franges, soit près de 20% des installations effectuées sur l'ensemble du Charolais Brionnais. Il faudrait compléter l'analyse en prenant en compte les installations qui ne sont pas aidées, mais cela est délicat par manque de données à ce niveau territorial.

Une organisation relativement concentrée des exploitations disposant de foncier dans les franges des aires urbaines

A partir des îlots déclarés à la PAC situés dans les franges, la réalisation d'oursins reliant les sièges d'exploitations aux îlots cultivés fournit une vision globale de la structuration spatiale du parcellaire des exploitations.

A l'échelle du Charolais Brionnais, en ne traitant que les îlots situés dans les franges des aires urbaines, il apparaît une relative concentration des îlots à proximité des sièges d'exploitation (fig. 10a) ; plus de la moitié des îlots est située dans un périmètre de 2 km autour des exploitations (fig. 10b). Quelques îlots apparaissent éloignés à plus de dix kilomètres des sièges d'exploitation, pour lesquels il conviendrait d'évaluer les conditions d'exploitation, l'éloignement alourdissant nécessairement le temps de travail.

A une échelle plus fine, le mode de représentation en oursins permet d'aborder différentes problématiques liées à l'organisation spatiale de différentes composantes du territoire : circulation des engins agricoles, habitations à proximité de structures agricoles... Les illustrations (fig. 11 et 12) sont deux exemples présentant des configurations un peu différentes.

Sur le territoire de l'aire urbaine de Gueugnon, les exploitations situées dans les franges seront les plus fragilisées par une éventuelle urbanisation, avec plus de la moitié de leur SAU potentiellement concernée, les îlots étant globalement proches des sièges d'exploitations. Les exploitations situées en périphérie nord seront moyennement impactées avec des îlots plus éloignés, parfois au delà de 6 km. En outre, cela souligne la problématique des circulations d'engins agricoles avec des parcelles éloignées et situées de part et d'autre de l'agglomération. L'accès à ces îlots nécessite de traverser des zones résidentielles et d'emprunter parfois le réseau routier départemental structurant. Enfin, il n'est pas rare de voir des sièges d'exploitations inclus dans la trame bâtie.

Fig.9 Âge des exploitants de Saône-et-Loire concernés (Professionnels et secondaires)

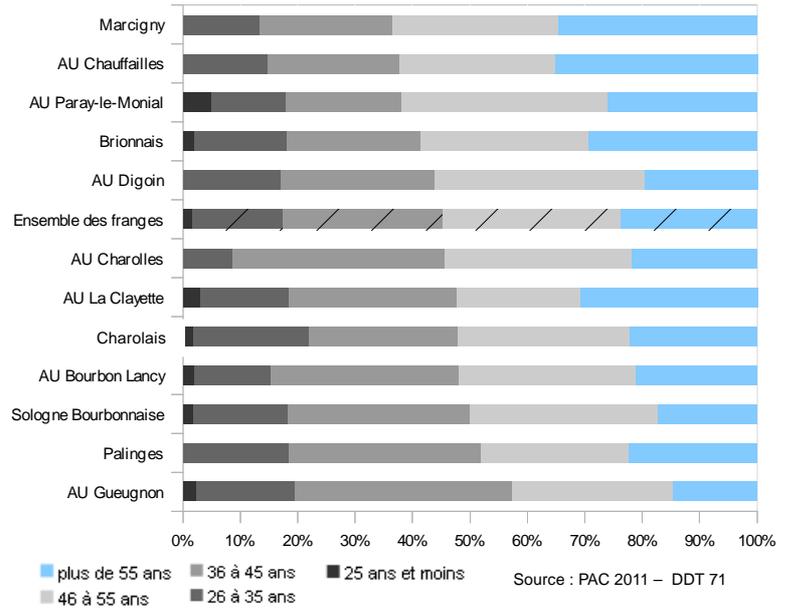


Fig.10a Oursins de rattachement des îlots aux sièges d'exploitation (Îlots situés dans les franges et exploitations de Saône-et-Loire)

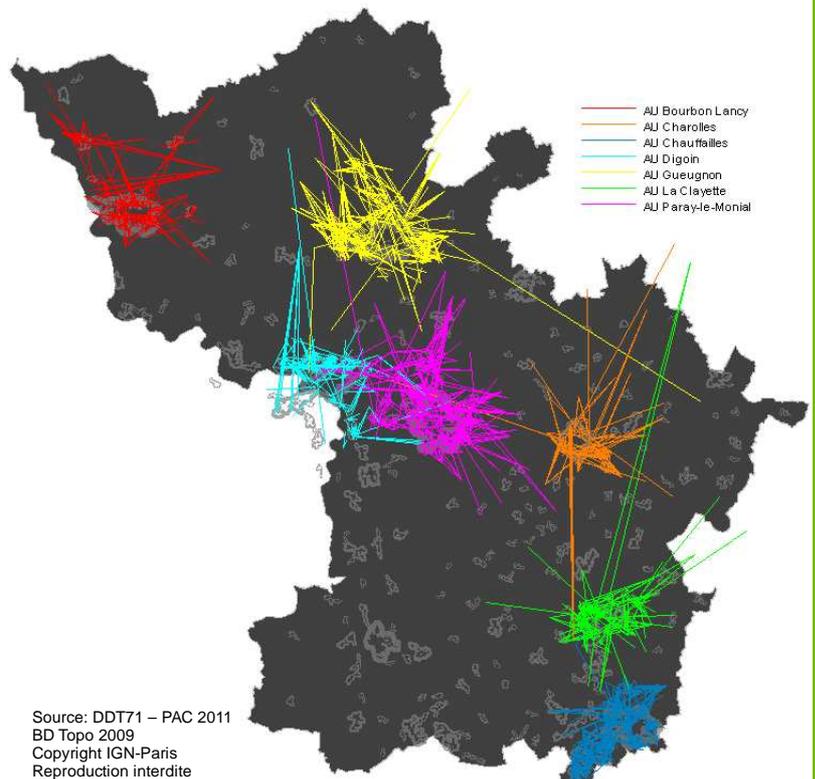
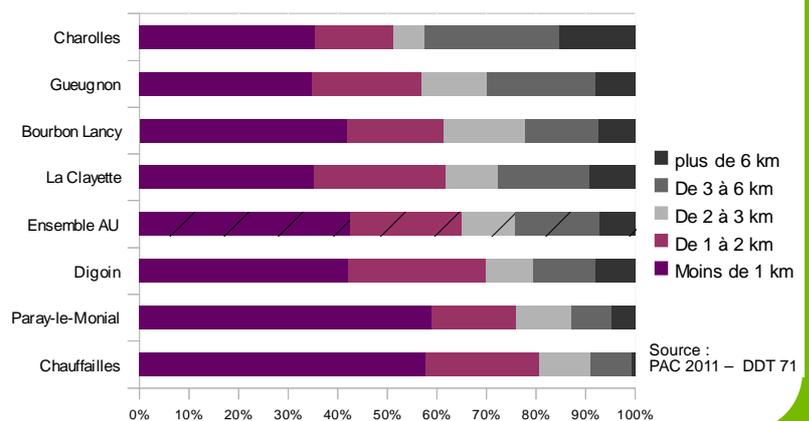


Fig.10b Éloignement des îlots des sièges d'exploitations



Sur le territoire de l'aire urbaine de Chauffailles, les exploitations sont pour la plupart situées dans les franges. C'est le secteur où l'on relève le plus grand nombre d'exploitations agricoles susceptibles d'être impactées par l'urbanisation, avec une part importante des îlots dans les

franges. Le parcellaire est globalement concentré à proximité des sièges, mais la densité de certains faisceaux (fig.12) montre une dispersion d'exploitations en de nombreux îlots, synonyme de morcellement. On y retrouve aussi la problématique des circulations agricoles. On note enfin une plus grande diversité de production, avec des exploitations laitières et d'élevage de volaille, potentiellement fortement impactées.

Fig.11 Territoire de l'aire urbaine de Gueugnon

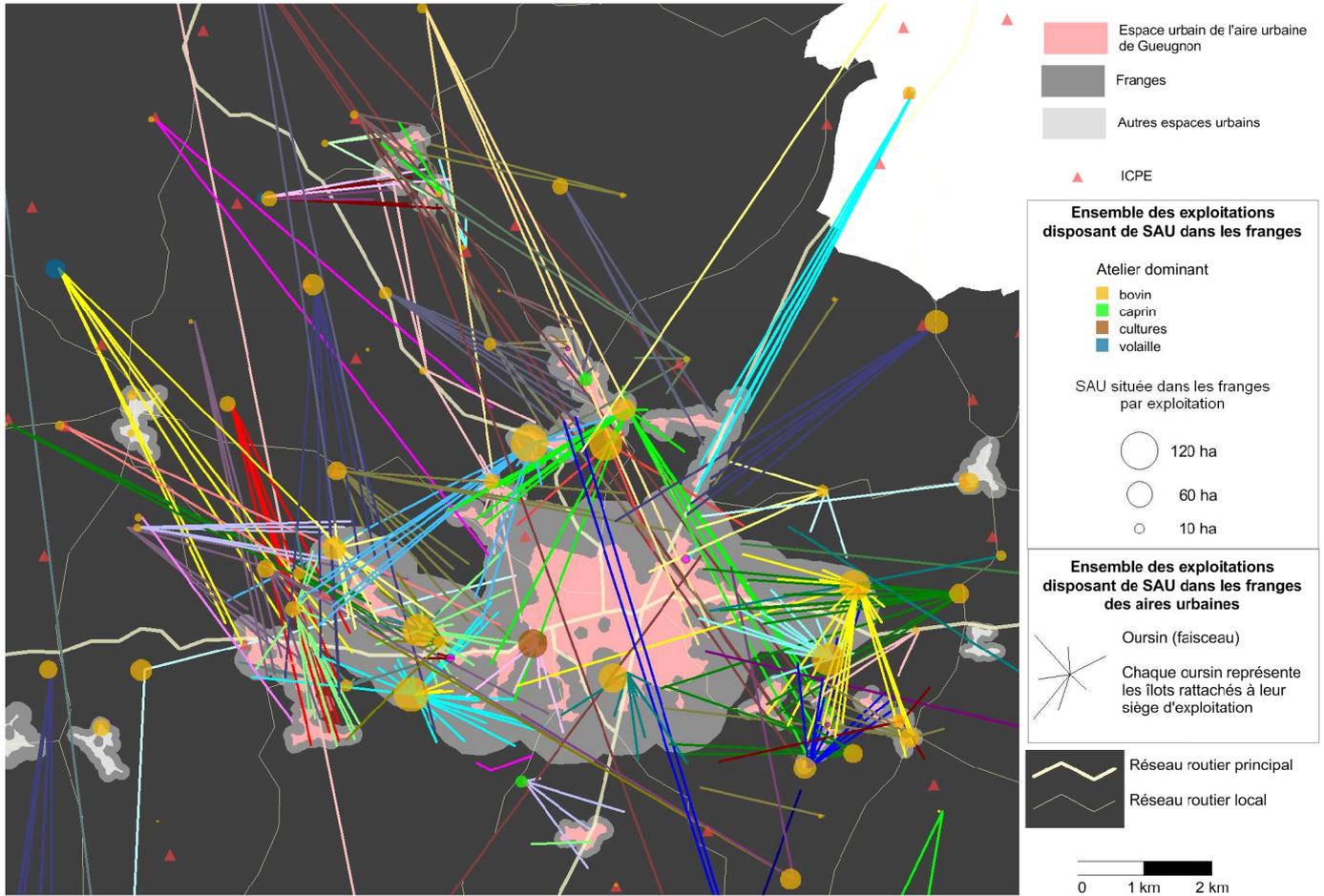
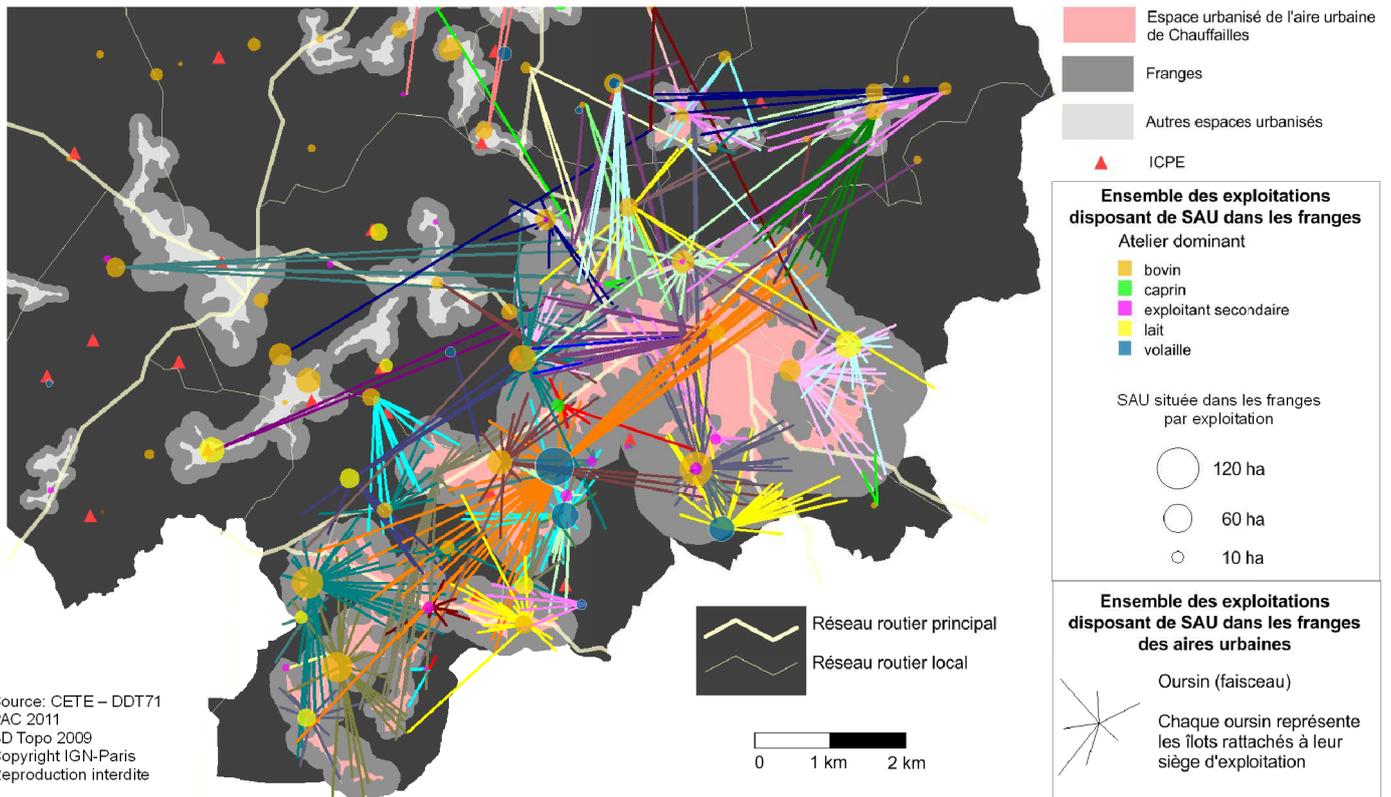


Fig.12 Territoire de l'aire urbaine de Chauffailles



Facteurs de fragilité des espaces agricoles liés à l'urbanisation

Les franges telles que délimitées représentent un espace important, occupé en grande partie par des usages agricoles. Bien entendu, l'ensemble de ces franges ne sera pas urbanisé (zones de risques naturels, contraintes topographiques, zones préservées ...). Il s'agit ici de mesurer les conséquences des projets urbains sur l'activité agricole avec des impacts de natures différentes sur les exploitations : l'incertitude sur la pérennité de l'usage agricole de terres peut dissuader les investissements agricoles (aménagement de parcelles ...), entraver la reprise des exploitations ou l'installation de jeunes agriculteurs, qui ont besoin d'une lisibilité à long terme du foncier ; cela peut aussi engendrer de la rétention foncière avec le non renouvellement de baux sur les terres louées déstabilisant les exploitations dont l'équilibre financier est directement lié à une superficie critique; le prélèvement de foncier agricole peut porter atteinte à la structure du parcellaire des exploitations (morcellement, fragmentation, accessibilité ...) et poser des difficultés pour la construction de nouveaux bâtiments ou pour l'épandage des effluents agricoles, soumis à des obligations d'éloignement par rapport aux habitations. L'augmentation des conflits d'usage est lui aussi un phénomène qui prend de l'ampleur en secteur péri-urbain.

La représentation des secteurs d'urbanisation future, inscrits

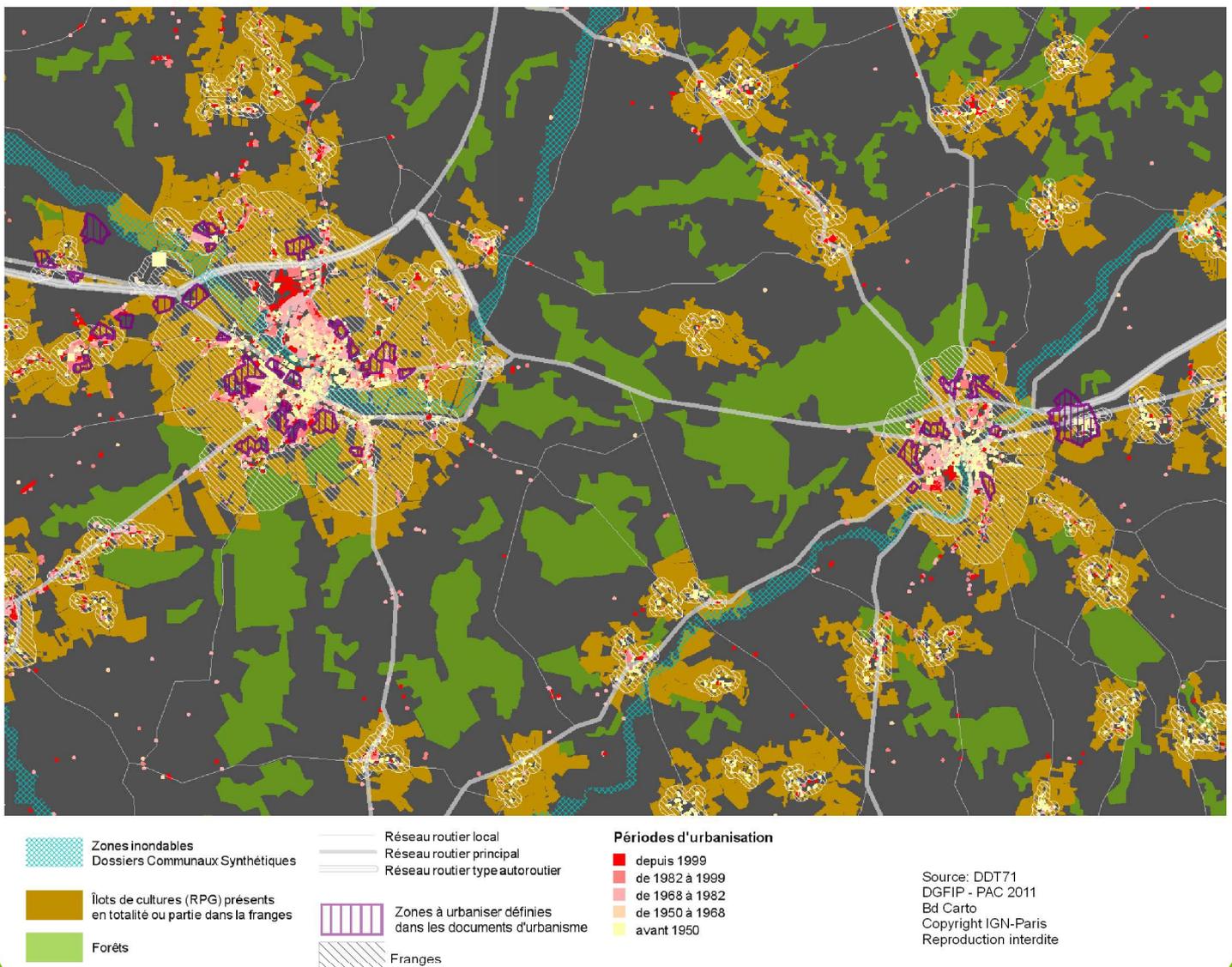
Fig.13 Espaces agricoles – Extensions urbaines
Paray-le-Monial - Charolles

dans les documents d'urbanisme (Zones 1AU et 2AU des PLU), permet d'appréhender les impacts sur les exploitations des choix de développement des territoires à moyen terme. Actuellement sur le territoire du Charolais Brionnais, les surfaces destinées à l'urbanisation représentent plus de 1 000 ha, répartis de la manière suivante :

- ouverture à l'urbanisation à court terme : 530 ha, dont 130 ha identifiés pour les zones d'activités.
- ouverture à l'urbanisation à moyen et long terme : 540 ha, dont 190 ha identifiés pour les activités.

Les choix de développement urbains établis dans les documents d'urbanisme sont relativement cohérents avec le principe d'urbanisation en continuité des espaces urbanisés existants (principe retenu ici pour la définition des franges et observé dans de nombreux SCoT aujourd'hui). La plupart des surfaces destinées à l'urbanisation dans les PLU se situe en effet dans les franges. En revanche, la question de leur nombre, de leur répartition sur le territoire, de leur taille doit être posée et mise en perspective avec l'objectif de limitation de la consommation d'espace inscrit dans la loi Grenelle II et avec les risques de fragilisation des activités agricoles (fragmentation, enclavement et déstructuration des espaces agricoles).

Enfin, l'analyse du développement urbain par la représentation de la trame bâtie à différentes périodes permet de localiser les différentes périodes d'expansion, d'en mesurer l'étendue et la forme (urbanisation linéaire, mitage du territoire).



Vers une analyse fonctionnelle détaillée et prospective des espaces agricoles ...

Cette publication a pour objet de présenter des éléments de connaissance, d'analyse et des outils permettant d'appréhender le fonctionnement d'espaces agricoles ciblés autour de l'urbanisation existante, dans le but d'alimenter les réflexions du projet d'aménagement du territoire du SCoT du Charolais Brionnais. Le choix a été de focaliser l'analyse sur les espaces autour de l'urbanisation existante, là où le développement urbain se produira probablement, en grande majorité, conformément à ce qui est observé sur les SCoT récents. Ces espaces sont importants pour l'activité agricole du Charolais Brionnais, ils composent une partie de la SAU de nombreuses exploitations du territoire. La fragilité de ces exploitations au regard des politiques d'aménagement est variable et multifactorielle : contraintes du parcellaire, types de production, circulations agricoles et accessibilité, part de SAU impactée, reprise d'exploitation, investissements agricoles, statut des exploitations ...

Le développement des communes ne doit pas se résumer simplement à une croissance de la population, il doit prendre en compte le développement de la vie sociale dans un cadre de vie de qualité et la préservation des espaces agricoles et naturels. Ces espaces sont non seulement le support d'une activité économique à part entière, difficilement délocalisable, mais ils assument aussi d'autres fonctions : maintien de la biodiversité, corridors écologiques, mise en valeur des paysages etc. La logique de développement durable et équilibré des territoires implique de prendre en compte les spécificités de l'activité agricole pour garder des espaces fonctionnels, avec leur logique de fonctionnement propre : besoins d'aménagements, de visibilité sur le foncier à long terme, besoins d'accès aux parcelles et de circulations adaptés, besoins d'espace pour le développement des bâtiments agricoles, usages agricoles différents en fonction de la qualité des terres, etc. Il est donc important de s'assurer de la bonne connaissance de ces espaces et de leur fonctionnement afin d'intégrer en amont du projet de territoire, les problématiques liées à leur préservation et à leur valorisation.

L'ouverture à l'urbanisation doit s'inscrire dans le cadre du développement durable en encourageant l'urbanisation autour des lieux de vie, tout en mesurant les incidences sur l'activité agricole. Ces dernières sont multiples, soit directes comme la consommation de foncier, la perte de revenu, la perte de surfaces épanchables, soit indirectes comme l'organisation du travail, les déplacements du matériel et des animaux.

Dans un projet d'aménagement, il apparaît donc nécessaire de poursuivre la démarche en affinant le diagnostic (valeur agronomique des terres, circulations agricoles, nature des projets envisagés par les agriculteurs, etc) et en élaborant une analyse prospective de l'évolution de ces espaces agricoles en fonction des orientations d'aménagement choisies.

SOURCES ET METHODOLOGIES

Comment ont été déterminés les espaces autour de l'urbanisation existante ?

Le CETE (Centre d'Études Techniques de L'Équipement) de Lyon, dans le cadre d'une mission d'assistance auprès de la DDT de Saône-et-Loire, a établi une méthode pour déterminer géographiquement, sur de vastes territoires, les espaces autour de l'urbanisation existante. Elle se base sur les principes de développement urbain observés sur la plupart des SCoT récents, à savoir un développement en continuité des espaces urbanisés existants et proportionnel à la population. Elle se décline en trois étapes.

La première consiste à délimiter les espaces urbanisés du territoire à partir de la BD Topo® de l'IGN (base de données vectorielles à grande échelle) en générant un tampon de 100 mètres autour de tous les bâtiments, puis en rétractant la surface de 80 mètres. On obtient de la sorte environ 6 000 entités représentant 14 800 ha. Ce procédé permet de regrouper dans un même espace urbanisé les bâtiments situés à moins de 200 mètres les uns des autres, ce qui correspond à la distance retenue pour la prise en compte de la continuité du bâti dans les unités urbaines de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions). Ainsi, le nombre d'espaces urbanisés spatialement indépendants et de petite taille se trouve restreint.

La seconde vise à retenir pour chaque commune les deux principaux espaces (en superficie). On considère que les développements à venir se localiseront autour de ces derniers. En pratique, comme de nombreuses taches urbaines sont situées à cheval sur deux communes, la sélection des deux plus importantes par commune était difficile. Ce sont donc les 258 plus importantes qui ont été retenues pour l'ensemble du territoire, chiffre correspondant en théorie à 2 espaces urbanisés par commune (129 communes du SCoT). Néanmoins, avec cette méthode, six communes ne disposaient d'aucun espace, le plus grand de chacune d'elles a donc été ajouté. Au final, l'échantillon compte 264 espaces, couvrant 8 800 ha, soit environ 60 % du territoire urbanisé du Charolais Brionnais calculé dans la première partie.

La troisième permet de déterminer les franges autour des 264 espaces urbanisés retenus, proportionnelles à leur taille. La proportionnalité a été appliquée sur la superficie des taches urbaines, faute de pouvoir en évaluer la population.

Il est évident que la totalité des franges ne sera pas urbanisée dans l'avenir, mais la surface qui sera effectivement urbanisée s'y situera très probablement. Cela permet au final de cibler les diagnostics sur ces franges de territoire, plus réduites que l'ensemble du territoire du SCoT.

Découpage territorial – Fig.1

Les franges ont été regroupées selon un découpage territorial se basant à la fois sur les aires urbaines et sur les petites régions agricoles. Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 1 500 emplois, et une couronne périurbaine (ensemble de communes rurales ou unités urbaines) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Les Petites Régions Agricoles (PRA) sont les intersections des Régions Agricoles avec les départements, qui sont elles-mêmes des régions ayant une même vocation agricole dominante, délimitées par l'INSEE.

On retrouve ainsi d'une part, les franges rattachées aux communes des différentes aires urbaines du territoire et d'autre part, celles rattachées aux petites régions agricoles, hors aires urbaines (intitulé « reste » du Brionnais et « reste » du Charolais).

Données mobilisées - Généralités

Les données sources sont issues du fichier des déclarants PAC (politique agricole commune) de Saône-et-Loire, du Registre Parcellaire Graphique (RPG) et de bases de données réalisées par la DDT (géolocalisation et typologie des exploitations). Il convient de ne pas perdre de vue que la plupart des analyses réalisées dans ce document à partir des données de la PAC ne concerne que les îlots exploités par les agriculteurs de Saône-et-Loire. Aussi, les données mobilisées sur l'aire urbaine de Digoin sont partielles. En effet, 40 % des surfaces sont dépourvues d'information puisqu'elles sont exploitées par des déclarants PAC de l'Allier. Les limites liées à chaque source sont explicitées ci-après :

Fig.3.4.5 – Typologie des exploitations

Dans la présente étude, ne sont prises en compte que les exploitations ayant leur siège dans le périmètre d'étude. La méthodologie DDT qualifie d'« exploitations professionnelles » celles disposant de plus de 20 ha de SAU et occupant plus de 0,3 UTA (unité de travail annuel). Les exploitations ne remplissant pas ces critères sont appelées « exploitations secondaires ». La méthodologie de classification des exploitations par typologie a été établie à partir des temps de travaux par atelier sur l'exploitation, et non des résultats économiques par atelier (dont la DDT ne dispose pas, et que nous avons estimés moins pertinents). Des équivalences en temps de travaux (basées soit sur les effectifs soit sur les surfaces) ont donc été établies pour toutes les productions à partir des données du CER (Fermoscopie) pour les exploitations spécialisées. Les données ont été retravaillées et adaptées pour être applicables à toutes les exploitations non spécialisées. Pour chaque exploitation, un atelier dominant (et un seul) a été déterminé. L'atelier dominant est donc celui qui occasionne les temps de travaux les plus importants.

Fig.3.4.5.6.7.8

Afin d'évaluer le potentiel des exploitations impactées par l'urbanisation dans les franges, nous avons utilisé le Registre Parcellaire Graphique (RPG). Il est constitué de l'ensemble des îlots cultureux géolocalisés par les déclarants PAC eux-mêmes, à partir de fond ortho-photographique lors de la campagne annuelle de "déclaration PAC" lancée chaque année. Dans le cadre de la PAC, un îlot est constitué par un ensemble de parcelles culturelles exploitées par un même agriculteur, défini entre des limites pérennes (route, cours d'eau, haie, îlot exploité par un autre agriculteur, etc ...).

Fig.4.8.10.11.12 - Sièges d'exploitation et méthode de géolocalisation

Le siège de l'exploitation est par convention le bâtiment principal de l'exploitation. Ce n'est pas le domicile du chef d'exploitation, sauf si ce domicile se confond avec le bâtiment principal d'exploitation. La géolocalisation des sièges d'exploitation a été engagée en 2010, à partir des adresses indiquées par les déclarants PAC 2009 mises en correspondance avec les adresses de la BD Adresse® de l'IGN. Cela a permis de géolocaliser 91 % des exploitations du département qui déclarent à la PAC. Trois cas de figures se présentent en fonction des informations disponibles :

- l'adresse correspond à un lieu-dit, ce qui représente 62 % des cas. Il convient de préciser que plusieurs sièges d'exploitation peuvent être rattachés à un même lieu-dit. En outre, la localisation d'un lieu-dit sur la BD Adresse de l'IGN ne fait pas toujours référence géographiquement à un groupe de bâtiment, ce qui explique que certains sièges ne sont pas rattachés à une zone bâtie.
- l'adresse déclarée est constituée d'un nom de voie uniquement. Ne disposant pas de N° de voie, le siège a été positionné sur le 1er des points composant l'ensemble de la rue.
- l'adresse se compose d'un numéro et d'un nom de voie.

Dans tous les cas, des contrôles manuels ont été effectués par croisement avec le RPG (Registre Parcellaire Graphique), amenant parfois à des ajustements de positionnement, pour une géolocalisation plus précise des sièges d'exploitation. Enfin, une mise à jour a été faite pour cette publication à partir des données PAC 2011 à l'échelle du Charolais Brionnais.

Fig.11.12

Ces illustrations fournissent une vision globale de l'organisation spatiale des exploitations. Elles représentent sous la forme d'oursins, le rattachement des îlots, situés dans les franges, d'une même exploitation à son siège. Afin d'améliorer la lisibilité, seuls les îlots situés dans les franges des aires urbaines sont représentés.

Fig.13.14

Les extensions urbaines ont été réalisées à partir des fichiers fonciers (MAJIC) qui recensent la date d'achèvement des constructions à usage d'habitation (date de dépôt du dernier permis de construire sur la parcelle). La limite de la zone inondable correspond à celle du lit majeur si l'analyse hydrogéomorphologique a été réalisée. Dans le cas contraire, elle correspond à la limite de la crue historique (plus grande crue connue).

Bibliographie:

- Quelles utilisations des analyses agricoles dans l'élaboration des SCoT ? - Dominique Déléaz - Cete de Lyon – Août 2011
- « Quels espaces autour de l'urbanisation existante pour un diagnostic agricole détaillé ? - Dominique Déléaz - Cete de Lyon – Janvier 2012



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE SAÔNE-ET-LOIRE Mission Connaissance des Territoires et Propective

37 Bd Henri Dunant - CS 80140 - 71040 MACON CEDEX
Tél 03-85-21-28-00 - Fax 03-85-38-01-55 - Mél : ddt-directeur@saone-et-loire.gouv.fr
Internet : <http://www.saone-et-loire.equipement-agriculture.gouv.fr>